

*HABILITATION ELECTRIQUE
FORMATION INITIALE
BO HOV*

<p><u>Objectif :</u> Être capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De connaître les risques d'accident lors de travaux non électriques en zone de voisinage simple des installations électriques haute et basse tension. • De mettre en application les règles de la norme NFC18-510. • De s'assurer de son aptitude à adapter ces prescriptions dans son établissement. 	<p><u>Programme :</u></p> <p>Réglementation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Normes en vigueur • Nouveaux décrets • Responsabilité des acteurs <p>Notions de prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les dangers de l'électricité • Les accidents • Le courant électrique et le corps humain • Les moyens de protection <p>Notions élémentaires d'électricité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les fondamentaux de l'électricité • L'appareillage électrique • Les zones d'intervention • Les domaines de tensions <p>Premiers secours :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Matériel spécifique • Secourir un électrisé • Incendie d'origine électrique <p>Contrôle des connaissances : Théorique et pratique selon NFC18-510</p>
<p><u>Public :</u> Personnel effectuant des travaux d'ordre non électrique dans des locaux d'accès réservé aux électriciens en zone de voisinage simple. (Agents de sécurité, peintres, maçons, serruriers, ouvriers de chantier BTP, agents commerciaux)</p>	
<p><u>Pré requis :</u> Aucun</p>	
<p><u>Pédagogie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Formateur issu de la filière électrique • Moyens audiovisuels • Support pédagogique remis à l'apprenant • Matériel de sécurité et de démonstration 	
<p><u>Durée :</u> 1 jour – 7 Heures dont 2,5 h de pratique</p>	